

CALENDRIER DES EXAMENS PROGRAMMES EN 2012 EN RHONE-ALPES

Ce calendrier ne constitue pas un engagement du Centre de Gestion à organiser les examens concernés aux dates indiquées.
Toute demande de dossier doit être formulée **uniquement pendant la période de retrait déterminée** :

soit **par voie de préinscription** sur le site internet du Centre de Gestion organisateur proposant ce service. **Si l'examen est organisé par le Centre de Gestion du Rhône : www.cdg69.fr**

soit **par courrier** (le cachet de la Poste faisant foi), qui doit alors contenir l'intitulé de l'examen concerné et une enveloppe de format 21x29,7 cm (A4), affranchie à 1,45 euro et libellée aux nom et adresse du demandeur, ou tarif en vigueur à la date de la demande ;

soit **sur place**, pendant les horaires d'ouverture du Centre de Gestion du Rhône : 8h-12h/13h-17h, du lundi au vendredi.

L'inscription à un examen entraîne des frais de gestion non remboursables d'un montant de 10€. Le règlement doit être établi par chèque libellé à l'ordre du « TRÉSOR PUBLIC ».

Catégorie	Examen professionnel	Date de l'examen	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centres de Gestion organisateurs
FILIERE ADMINISTRATIVE					
A	Attaché principal par voie d'avancement de grade	17/04/2012	du 03/01/2012 au 01/02/2012	09/02/2012	CDG 38 pour les besoins des centres de gestion des régions Rhône-Alpes et Auvergne
FILIERE TECHNIQUE					
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, par voie d'avancement de grade, spécialité BTP VRD	18/01/2012	du 05/07/2011 au 15/09/2011	26/09/2011	CDG 38 pour les besoins des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, par voie d'avancement de grade, spécialité communication spectacle	18/01/2012	du 05/07/2011 au 15/09/2011	26/09/2011	CDG 42 pour les besoins des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, par voie d'avancement de grade, spécialité conduite de véhicules	18/01/2012	du 05/07/2011 au 15/09/2011	26/09/2011	CDG 26 pour les besoins des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, par voie d'avancement de grade, spécialité environnement, hygiène	18/01/2012	du 05/07/2011 au 15/09/2011	26/09/2011	CDG 69 pour les besoins des CDG 01 et 42 et CDG 74 pour les besoins des CDG 07, 26, 38 et 73
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, par voie d'avancement de grade, spécialité artisanat d'art	18/01/2012	du 05/07/2011 au 15/09/2011	26/09/2011	CDG 69 pour les besoins des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, par voie d'avancement de grade, spécialité mécanique électromécanique	18/01/2012	du 05/07/2011 au 15/09/2011	26/09/2011	CDG 73 pour les besoins des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, par voie d'avancement de grade, spécialité logistique et sécurité	18/01/2012	du 05/07/2011 au 15/09/2011	26/09/2011	CDG 01 pour les besoins des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, par voie d'avancement de grade, spécialité espaces naturels, espaces verts	18/01/2012	du 05/07/2011 au 15/09/2011	26/09/2011	CDG 01 pour les besoins des CDG 42 et 69 et CDG 74 pour les besoins des CDG 07, 26, 38 et 73
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, par voie d'avancement de grade, spécialité restauration	18/01/2012	du 05/07/2011 au 15/09/2011	26/09/2011	CDG 38 pour les besoins des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
FILIERES CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					
A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2 ^{ème} catégorie par voie de promotion interne	à partir du 02/05/12	du 17/01/2012 au 15/02/2012	23/02/2012	CDG 54 organisateur unique au niveau national (www.cdg54.fr)
C	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe par voie d'avancement de grade	20/03/2012	du 08/11/2011 au 07/12/2011	15/12/2011	CDG 73 pour les besoins des centres de gestion de la région Rhône-Alpes

Catégorie	Examen professionnel	Date de l'examen	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centres de Gestion organisateurs
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
A	Puéricultrice cadre supérieur de santé par voie d'avancement de grade	03/04/2012	du 20/12/2011 au 25/01/2012	02/02/2012	CDG 38 si besoins confirmés en Rhône-Alpes
C	Agent social de 1 ^{ère} classe par voie d'avancement de grade	17/10/2012	15/05/2012 au 20/06/2012	28/06/2012	CDG 07 pour les besoins des collectivités de la région Rhône-Alpes
FILIERE SPORTIVE					
B	Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe par voie de promotion interne	08/11/2012	du 05/06/12 au 04/07/12	12/07/2012	CIG Grande couronne www.cigversailles.fr
B	Educateur des APS par voie de promotion interne	08/11/2012	du 05/06/12 au 04/07/12	12/07/2012	CIG Grande couronne www.cigversailles.fr
FILIERE ANIMATION					
C	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe par voie d'avancement de grade	20/03/2012	du 08/11/2011 au 07/12/2011	15/12/2011	CDG 01 pour les besoins des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
FILIERE SECURITE					
B	Chef de service de police municipale par voie de promotion interne	19/04/2012	04/10/2011 au 07/12/2011	15/12/2011	CIG Grande couronne www.cigversailles.fr : organisateur unique sur le territoire national

COORDONNEES DES CENTRES DE GESTION DES REGIONS :

RHONE-ALPES

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain - 145 chemin de Bellevue 01960 PERONNAS - Tél. 04 74 32 13 81 - site internet : www.cdg01.fr

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche - rue Baptiste Marcet BP 187 07204 AUBENAS CEDEX - Tél 04 75 35 68 10 - site internet : www.cdg07.com

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme - Allée André Revol - Ile Girodet 26500 BOURG LES VALENCE - Tél 04 75 82 01 30 - site internet : www.cdg26.fr

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère – 416 rue des Universités BP 97 38402 SAINT MARTIN D'HERES - Tél 04 76 33 20 33 - site internet : www.cdg38.fr

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire - 24 rue d'Arcole 42000 SAINT ETIENNE - Tél 04 77 42 67 20 - site internet : www.cdg42.org

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône (**coordonnateur de la région Rhône-Alpes**) - 9 allée Alban Vistel - 69110 Sainte Foy-lès-Lyon - Tél 04 72 38 49 50 - site internet : www.cdg69.fr

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie - 53 rue de la République 73000 BARBERAZ - Tél 04 79 70 22 52 www.cdg73.com

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie - 55 rue du Val Vert BP 138 74601 SEYNOD CEDEX - Tél 04 50 51 98 64 - site internet : www.cdg74.fr

AUVERGNE

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme (**coordonnateur de la région Auvergne**) - 7 rue Condorcet 63063 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 - Tél 04 73 28 59 80 - site internet : www.cdg63.fr

Aucun dossier ne pourra être délivré ou retourné en dehors des dates fixées par l'arrêté d'ouverture de l'examen.

Attention : pour les courriers et les dossiers envoyés par la Poste, les candidats sont invités à vérifier que l'affranchissement est suffisant : tous les courriers taxés au destinataire seront refusés et ne pourront faire l'objet d'un second envoi après la date limite de dépôt des dossiers.

Informations sur les examens mentionnés ci-avant :

- par Internet : www.cdg69.fr : consultation et téléchargement des calendriers et brochures d'information à tout moment ;

- **par courrier** : pour recevoir une documentation relative à un examen en dehors de la période d'inscription, adresser une demande par voie postale portant l'intitulé de l'examen concerné, accompagnée d'une enveloppe au format 21x29,7 cm (A4) affranchie à 1,45 euro et libellée aux nom et adresse du demandeur.

CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS PROFESSIONNELS PROGRAMMES EN 2012 EN RHONE-ALPES

Sauf disposition contraire dans le statut particulier, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (décret n°85-1229 du 20 novembre 1985, article 13).

La date à laquelle s'apprécient les conditions fixées par chaque statut particulier pour l'inscription sur une liste d'aptitude en application de l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984 est le 1er janvier de l'année au cours de laquelle est établie ladite liste.

Catégorie	Examen professionnel	
FILIERE ADMINISTRATIVE		
A	Attaché principal par voie d'avancement de grade	Peuvent être nommés au grade d'attaché principal après inscription sur un tableau d'avancement : - après un examen professionnel, les attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.
FILIERE TECHNIQUE		
C	Adjoint technique de 1ère classe par voie d'avancement de grade	Examen ouvert aux adjoints techniques de 2 ^{ème} classe comptant 3 ans de services effectifs et ayant atteint le 4 ^{ème} échelon.
FILIERE CULTURELLE		
A	Directeur d'enseignement artistique 2^{ème} cat. par voie de promotion interne	Le cadre d'emplois comprend deux spécialités : 1) Musique, danse et art dramatique ; 2) Arts plastiques Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude, correspondant à la spécialité dans laquelle ils ont fait acte de candidature, après examen professionnel, les professeurs d'enseignement artistique qui, âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.
C	Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe	Peuvent être inscrits sur le tableau annuel d'avancement, établi après avis de la commission administrative paritaire, les adjoints territoriaux du patrimoine de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade et qui ont été admis à l'examen professionnel.
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
A	Puéricultrice cadre supérieur de santé	Peuvent être inscrits sur le tableau d'avancement, établi après avis de la commission administrative paritaire, les fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.
C	Agent social de 1^{ère} classe	Examen ouvert aux agents sociaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade
FILIERE SPORTIVE		
B	Educateur des APS principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne	Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude prévue pour l'accès au grade les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins dix ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.
B	Educateur des APS par voie de promotion interne	Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude prévue pour l'accès au grade les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.
FILIERE ANIMATION		
B	Animateur chef par voie d'avancement de grade	Dispositions en vigueur lors de l'ouverture de l'examen, session 2011. Peuvent se présenter à l'examen professionnel les animateurs ayant atteint le 7ème échelon de leur grade et les animateurs principaux sans condition d'ancienneté.
C	Adjoint d'animation 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade	Peuvent être inscrits sur le tableau annuel d'avancement, établi après avis de la commission administrative paritaire, les adjoints territoriaux d'animation de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade et qui ont été admis à l'examen professionnel.
FILIERE SECURITE		

Catégorie	Examen professionnel	
B	Chef de service de police municipale par voie de promotion interne	<i>Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.</i>